

Coronavirus :

Compte rendu audioconférence avec la direction le 16 avril 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 17h à 18h40 en présence de la directrice départementale, du directeur adjoint, de la directrice du pôle services aux usagers, de la chargée missions supports, des représentantes des trois Organisations Syndicales du département et du médecin de prévention (à la demande de FO)

La direction nous informe qu'il n'y a pas de nouvelle suspicion de COVID-19 cette semaine. Un collègue a repris le travail lundi suite à sa mise en quatorzaine (suspicion COVID-19 conjoint). Le 3ème agent, placé en confinement, par principe de précaution, a repris le travail lundi. Un collègue confiné depuis le début, a informé la direction récemment d'une suspicion COVID-19.

Même confiné, prenez contact avec la direction si vous avez le moindre doute afin que le médecin de prévention puisse également vous accompagner dans vos démarches !

Mail du médecin de prévention : Veronique.robin@finances.gouv.fr

Intervention du médecin de prévention

Il est proposé que le médecin de prévention fasse un point pour débiter afin qu'elle puisse être libérée ensuite puis sera sujet du jour à savoir la campagne IR.

Le médecin dresse le bilan en ce premier mois de confinement :

- 2 cas de COVID-19 à la DDFIP 52
- plusieurs collègues ont été placés en quatorzaine soit parce qu'un de leur proches présentait les symptômes du COVID-19 ou parce qu'il sont été au contact des cas de notre direction.

Elle ajoute qu'elle a été extrêmement sollicitée au moment de la déclaration de notre pays en crise sanitaire afin d'accompagner les collègues présentant des pathologies et en seconde période afin d'assurer le suivi des collègues.

Elle assure le suivi de leur état de santé, le retour au travail des agents placés en quatorzaine, le suivi des agents placés en ASA pathologies et qui souhaitent reprendre le travail...

Pour ces derniers, elle se réfère à la liste faisant état des pathologies reconnues, s'appuyant principalement sur les propos des agents car la plupart d'entre eux n'ont pas eu de visite médicale récente et n'ont donc pas de dossier médical informatisé.

Depuis la semaine dernière, elle adresse aux agents placés en quatorzaine un questionnaire adapté afin de déterminer un éventuel retour au travail, la prolongation en ASA ou une prolongation d'un arrêt de travail par le médecin traitant.

Elle envisage également d'envoyer un questionnaire aux agents placés en ASA pathologies qui n'ont jamais effectué de visite médicale.

Elle nous informe qu'elle fait régulièrement des audio conférences avec les médecins de prévention de la région Gand Est et que beaucoup de questions se posent quant à la période post confinement. De même, la question se pose quant à la contagiosité du virus qui pourrait être de 3 semaines pour des cas avérés.

FO a remercié le médecin de prévention pour le suivi effectué sur nos collègues qui ont pu constater sa disponibilité et sa réactivité notamment dans le suivi des suspicions et des collègues placés en quatorzaine. Celle-ci quitte l'audio conférence.

Avant d'évoquer les autres sujets, FO souhaite évoquer l'ordonnance relative à la prise de jours RTT et congés parue aujourd'hui ainsi qu'à l'octroi de la prime de 1000 euros.

FO s'interroge sur le choix du gouvernement d'octroyer cette prime aux seuls agents ayant eu un surcroît d'activité, terme extrêmement vague . De toute façon, le message est très clair : elle ne sera pas attribuée à tout le monde et sera de fait inégalitaire. Cela n'est pas sans rappeler l'octroi de la prime PAS !

Et que dire de l'ordonnance sur les congés dont l'objet est d'imposer des jours de congé et de Jours RTT aux agents. Une chose est sûre, c'est la double peine pour les agents placés en ASA d'office ou les agents qui ont accepté d'effectuer un roulement entre présentiel et ASA. En effet, pas de prime et imposition de 5 jours de congé à effet rétroactif avant même la publication de l'ordonnance.

En tout cas, nous sommes bien loin du discours présidentiel de lundi qui annonçait vouloir améliorer le sort des fonctionnaires. Le même jour, une petite prime pour certains et moins de congés pour tous.

FO évoque un point de l'ordonnance où il est écrit que le chef de service peut aussi placer un agent qui télétravaille en congés ou RTT pour 5 jours pour la période postérieure au 17 avril. Dans ce cas, l'agent ne télé travaillera plus pendant ces 5 jours et sera réellement en congés, sans aucune obligation de service.

FO rappelle à la direction qu'il est essentiel dans ce contexte déjà difficile qu'une décision commune soit prise afin d'éviter toute dérive.

La direction répond qu'à ce jour, elle n'a pas plus d'information mais qu'elle communiquera dès que la DGFIP aura émis son analyse.

Point situation DDFIP 52

Agents	16/04/20
Sur le lieu de travail	72 (28,69% de l'effectif)
En télétravail	51 (20,32 % de l'effectif)
En AA	93

L'augmentation des effectifs en présentiel s'explique par la venue des collègues RH pour effectuer des mises à jour SIRHIUS notamment, des collègues de SIP, du PSU pour préparer la campagne...

Pôles métiers

- **SIP Campagne IR :**

La directrice du PSU évoque les audio conférences avec les responsables de SIP afin de préparer la campagne. Chaque chef devait faire un projet d'organisation soumis à validation de la direction. Elle a également adressé une note d'organisation des SIP durant cette campagne IR, note distinguant une période durant le confinement et une période post .

Les missions prioritaires restent inchangées à savoir l'accueil, la saisie des déclarations, le traitement des listes GESTPART...

La 1ere période va être inédite car elle se déroulera sans accueil physique. Donc la campagne s'effectuera soit, par téléphone essentiellement sur RDV, soit en proposant aux usagers de se tourner vers les numéros nationaux (**FO demande une précision quant à ce numéro qui était payant avant, la direction répond que ce numéro d'appel national est désormais au coût d'un appel local**) ou de se tourner vers [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Les usagers vont téléphoner dans les SIP. A ce moment là, la prise en charge des appels se fera au fil de l'eau, avec un accueil téléphonique de 1er niveau. S'il devient plus technique ou détaillé, il sera alors proposé à l'utilisateur un RDV téléphonique qui sera pris en charge par des agents qui viendront en soutien des 4 SIP de la Hte Marne.

Les e-contacts seront traités par les SIP et un dispositif de renfort sera aussi mis en place.

Le responsable de PUC, à raison de 9 demies journées sur 10, prendra en charge des RDV téléphoniques complexes (plus-value, revenus fonciers, revenus étrangers...) enregistré par tous les SIP du département via l'application APRDV.

Le responsable de la BCR, jusqu'à la fin du confinement, sera en présentiel au sein du SIP de St Dizier à raison de 2j par semaine et assurera le renfort téléphonique.

La référente PAS gèrera en complément les e-contact ainsi qu'une équipe de collègues ayant déjà travaillé en SIP récemment avec le soutien d'un agent de l'EDR.

Tous les e-contacts seront transférés en cas de besoin à la référente PAS qui les re routera aux collègues.

En temps voulu, un dispositif de renfort est prévu pour la saisie des déclarations.

Au niveau du département, les foyers éligibles à la déclaration automatique(déclaration sans modification) sont de 67000 dont un grand nombre télédéclarent déjà.

A ce jour, 40% de déclarations papiers sont éligibles à la déclaration automatique car par exemple, les déductions pour employé à domicile seront pré remplies.

Le tri des déclarations papier à leur réception sera primordiale car les déclarations automatiques renvoyées en version papier, ne devront pas être saisies.

Un rappel en matière de sécurité sanitaire sera d'ailleurs effectué quand à la manipulation des déclarations J +24h a minima.

L'agent d'accueil de la cité administrative de Chaumont apportera son soutien pour le courrier et pour les appels qui n'aboutiront pas afin de faire l'interface entre le SIP et le standard de la préfecture.

La direction précise qu'il n'y aura pas de recrutement de vacataires pour la période du confinement.

FO et un autre syndicat demandent un point régulier sur la montée en puissance des effectifs en SIP et notamment le pourcentage des effectifs présents. La direction nous communique le nombre des agents affectés en SIP soit 44 pour le département afin que l'on puisse déterminer le pourcentage d'agents en présentiel chaque jour grâce au tableau de suivi des effectifs journaliers. L'objectif est de suivre l'évolution des agents en présentiel dans les SIP afin que les agents puissent travailler en toute sécurité.

FO demande si des collègues en ASA, jusqu'à cette semaine, ont été contactés afin de revenir travailler, réponse est faite que pour les collègues ayant une pathologie, l'aval du médecin du prévention a été demandé.

FO demande si des télétravailleurs seront amenés à revenir en présentiel.

La direction répond que la rotation des effectifs sera nécessaire pour maintenir un niveau d'accueil téléphonique suffisant, accueil qui se fait obligatoirement sur place mais elle sera adaptée en fonction de l'évolution.

FO évoque la situation des télétravailleurs en situation de garde d'enfant. La direction répond que ces collègues ne devraient pas revenir sauf sur la base du volontariat.

FO demande à la direction si à partir de lundi, les locaux actuels des SIP permettront de mettre un agent dans chaque bureau, respectant ainsi la distanciation sociale.

La direction répond que oui et que si nécessaire, des collègues pourront être installés dans les boxes d'accueils.

La pression liée aux indicateurs de saisie est également évoquée. La direction répond que, comme chaque année, elle envoie à chacun des responsables un tableau prévisionnel de saisie,

prenant en compte cette année le paramètre de la déclaration automatique et a demandé à être alerté si les services ne parviennent plus à faire face afin que le soutien se mette en place (pour information : 98% de déclarations saisies au 3 juillet).

Un pas à pas va être également concocté pour les agents qui interviendront en renfort et leur permettre de traiter une déclaration simple.

FO souhaite à nouveau parler de l'éventualité de la saisie de 2042 papier à domicile car cette possibilité a de nouveau été évoquée avec les télétravailleurs.

La direction répond que le principe de base est que les 2042 doivent être saisies sur place.

- **SIE :**

67 entreprises ont demandé à bénéficier de différé, report d'échéance (61 ont obtenu à un accord).

Les SIE traitent manuellement les dossiers rejetés du traitement automatisé du Fonds de Solidarité aux entreprises, à savoir 28 demandes pour l'instant.

A ce jour, 753 entreprises haut marnaises ont bénéficié de 980 000 € au titre de ce fonds. Pour information, la DGFIP traite un premier volet et le second est financé sur des fonds régionaux et traité par les conseils régionaux.

Le Secteur Public Local n'a pas été évoqué car aucune remontée de difficulté n'a été remontée.

Santé et sécurité

FO demande à la direction si le nettoyage des locaux est conforme aux préconisations du guide émis par le Secrétariat Général le 15 avril 2020 sur la conduite à tenir pour le nettoyage des locaux.

La direction répond que le nécessaire a été fait auprès des agents Berkani et du prestataire.

FO rappelle que les agents devront chaque matin procéder au nettoyage de leur clavier, souris, téléphone et les équipements assimilés ainsi que la surface de travail où ils sont installés : plan de travail, accoudoirs, lampes de bureau et insiste sur le fait que les mopieurs devront faire l'objet d'attentions particulières car partagés.

De plus, les bureaux doivent être aérés plusieurs fois par jour pendant 15 minutes et au minimum à l'arrivée de l'agent, à la pause méridienne et en milieu d'après-midi avant son départ.

La direction répond que les lingettes désinfectantes sont une denrée rare mais que tous les sites disposent de produits désinfectants, essuie-tout. Une commande d'alcool ménager a également été faite.

Toute demande devra faire l'objet de remontées systématiques par les chefs de services à la direction.

FO demande à la direction que les préconisations soient affichés dans les services afin que celles-ci soient précisément respectées. Réponse positive est faite.

Une première livraison de gels hydroalcooliques est prévue la semaine prochaine et une nouvelle commande est déjà en cours.

2000 masques seront livrés demain et seront délivrés principalement aux collègues au contact du public. Une réserve sera conservée en prévision de la période post confinement.

FO insiste sur le fait que les agents doivent bénéficier de deux masques par jour sachant qu'un masque doit être porté 4h maximum et que les 2000 masques seront vite utilisés si le déconfinement est confirmé le 11 mai.

Une nouvelle audio conférence se tiendra jeudi 23 avril à 16h.

N'hésitez surtout à me faire remonter toutes les difficultés, les questions, les remarques soit :

- par mail rsugneau@sfr.fr
- par téléphone 06.87.82.27.58

